

Le dernier numéro du *Bon Combat* est consacré tout entier à une deuxième étude des œuvres de M. Fréchette. La polémique est plus animée, que jamais, comme on peut en juger par la citation suivante :

« Ces vers rappellent ce que le grand romancier français, Paul Féval, écrivait en 1880, en parlant de Fréchette qu'il accusait de singer Victor Hugo :

« — Il y a autant de différence entre l'auteur des *Fleurs Boréales* et l'auteur des *Contemplations* qu'il y en a entre l'incendie d'une boîte d'allumettes et celui des Tuileries. »

### Théologie populaire

#### *Du péché et des différentes espèces de péchés.*

Si nous doutons, nous devons avoir quelque bonne raison de douter, c'est-à-dire, de croire que l'acte que nous allons faire est défendu ou ne l'est pas. En conséquence, lorsque nous avons un doute raisonnable, nous devons nous renseigner auprès de ceux qui peuvent nous éclairer sur la matière, afin de pouvoir agir sans danger de pécher. C'est l'intention qui rend l'acte coupable ou non. Ainsi, supposons qu'une personne prenne un vendredi pour un jeudi et mange de la viande ce jour-là, cette personne n'aurait pas commis un péché réel, parcequ'il n'y a pas de péché à manger de la viande un jeudi ordinaire. Elle aurait commis ce que nous appelons un péché matériel ; c'est-à-dire que son action aurait été un péché, si elle avait réellement su ce qu'elle faisait. D'un autre côté, si cette personne, pensant que c'était un vendredi lorsque c'était réellement un jeudi, a mangé de la viande, sachant que c'était défendu, cette personne aurait commis un péché mortel, parceque c'était son intention d'agir ainsi. Par conséquent si nous ignorons qu'une chose est un péché au moment où nous la faisons, elle ne sera pas un péché pour nous et ne pourra pas l'être ensuite. Mais ce serait un péché de faire la même chose, après avoir connu ou appris qu'elle était mauvaise. De même, toute chose que nous faisons dans la croyance qu'elle est mauvaise ou coupable, l'est réellement pour nous, quoiqu'elle ne le soit pas pour ceux qui connaissent mieux. De plus, c'est un péché, dans bien des cas, de juger que d'autres font mal, parcequ'ils peuvent ignorer que ce qu'ils font est criminel. Il vaudrait mieux, en pareil cas, les instruire que les blâmer. Ce que nous avons de mieux à faire, en conséquence, c'est de bien connaître toutes les lois de